

REGLEMENT

PARTICULIER

SPORTIF

RÈGLEMENT DU

29ème

RALLYE TERRE

DE VAUCLUSE

08 – 09 – 10 Novembre 2019

***Championnat de France
Rallyes Terre***

A.S.A. MEDITERRANEE

61 Rue Porte de Mazan

84200 CARPENTRAS

Tel : 04 90 89 71 75



Fax : 04 13 33 46 67



06 34 30 79 33 Président

Email : asamediterranee@sfr.fr

TEAM TREVOIS COURTHEZON

10, Rue Saint-Denis

84350 COURTHEZON



Fax//Tél 04 90 70 27 98



06 11 25 44 78 Président

Email : teamtrevois@hotmail.com

29ème RALLYE NATIONAL P E A TERRE DE VAUCLUSE

SOMMAIRE

INFORMATIONS UTILES

PROGRAMME

ARTICLE 1P - ORGANISATION

- 1.1. Officiels du Rallye
- 1.2. Eligibilité
- 1.3. Vérifications

ARTICLE 2P - ASSURANCES

ARTICLE 3P - CONCURRENTS ET PILOTES

- 3.1. Demandes d'engagement – Inscriptions – Concurrents admis
- 3.2. Equipages
- 3.3. Ordre de départ

ARTICLE 4P - VOITURES ET EQUIPEMENTS

- 4.1. Voitures autorisées
- 4.2. Pneumatiques
- 4.3. Assistance

ARTICLE 5P - PUBLICITE

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

- 6.1. Description
- 6.2. Reconnaissances
- 6.3. Carnets de contrôle
- 6.4. Circulation

ARTICLE 7P - DEROULEMENT DU RALLYE

- 7.1. Départ
- 7.2. Dispositions générales relatives aux contrôles
- 7.3. Contrôles : C.P., C.H. – Mise hors course
- 7.4. Contrôles de regroupement
- 7.5. Epreuves spéciales
- 7.6. Parc Fermé

ARTICLE 8P - RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au Règlement standard FFSA

ARTICLE 9P - CLASSEMENTS

ARTICLE 10P - PRIX - COUPES

ANNEXES

- ANNEXE I - Itinéraire - Horaires
- ANNEXE II - Tableau de signalisation des contrôles
- ANNEXE III - Equipements de Sécurité
- ANNEXE IV - Terminologie
- ANNEXE V - Chargé des relations avec les concurrents

29ème RALLYE NATIONAL P E A TERRE DE VAUCLUSE

INFORMATIONS UTILES

TABLEAU OFFICIEL D’AFFICHAGE

Au P.C du Rallye :

Salle polyvalente à COURTHEZON	Vendredi 08 Novembre 2019	de 18 h 00 à 24 h 00
Samedi	09 Novembre 2019	de 0 h 00 à 24 h 00
Dimanche	10 Novembre 2019	de 0 h 00 à 16 h 00

LES ADRESSES DU RALLYE

TEAM TREVOIS COURTHEZON

10 Rue Saint Denis
84350 COURTHEZON

Mr Louis PRIANO
☎ 04 90 70 27 98
☎ 06 11 25 44 78

☎ 04 90 70 72 19

Email : teamtrevois@hotmail.com

A.S.A MEDITERRANEE

Mr. Thierry BRILLARD
61 Rue Porte de Mazan
84200 CARPENTRAS

☎ 04 90 89 71 75
☎ 04 13 33 46 67
☎ 06 34 30 79 33

Email : asamediterranee@sfr.fr

P.C DU RALLYE

Salle polyvalente
Quartier la Roquette
84350 COURTHEZON

☎ 04 90 70 27 98

PARCS FERMES :

Vendredi 08 Novembre 2019

Salle polyvalente quartier la Roquette
84350 COURTHEZON

Samedi 09 Novembre 2019

Salle polyvalente quartier la Roquette
84350 COURTHEZON

Dimanche 10 Novembre 2019

Salle polyvalente quartier la Roquette
84350 COURTHEZON

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Salle polyvalente quartier la Roquette 84350 COURTHEZON

VERIFICATIONS TECHNIQUES

Salle polyvalente quartier la Roquette 84350 COURTHEZON

29ème RALLYE NATIONAL P E A TERRE DE VAUCLUSE

PROGRAMME - HORAIRES

Ouverture des engagements : A la parution du présent règlement le **Vendredi 02 / 09 / 2019**

Clôture des engagements : **Lundi 28 Octobre 2019 à Minuit**

Parution de la liste des engagés : **Lundi 04 Novembre 2019.**

VENDREDI 08 NOVEMBRE 2019

16 h 00 à 22 h 00 : Vérifications Administratives Salle Polyvalente - COURTHEZON

16 h 30 à 22 h 30 : Vérifications Techniques Salle Polyvalente – COURTHEZON

A partir de 16 H 30 : Mise en parc de Départ Salle Polyvalente – COURTHEZON

21 h 00 : 1ère Réunion du Collège des Commissaires Sportifs au P C du Rallye

23 h 45 : Publication de la liste des autorisés à prendre le départ
Salle Polyvalente – COURTHEZON

SAMEDI 09 NOVEMBRE 2019

06 h 30 : Début du tour de reconnaissance 1^{ère} étape 1^{ère} section

08 h 40 : Entrée parc de Départ CHATEAU GRAND RETOUR 0 h 20

09 h 00 : Sortie de parc de Départ 1^{ère} étape

09 h 10 : Entrée Parc Assistance CAMARET sur AYGUES, stade Moto Ball 1 h 00

10 h 43 : Départ E.S. 1 : 22.000 Km

11 h 36 : Départ E.S. 2 : 15.450 Km

12 h 01 : Entrée parc de Regroupement CHATEAU GRAND RETOUR 0 h 20

12 h 21 : Sortie de parc de Regroupement Départ de la 3^{ème} section / 1^{ère} étape

12 h 31 : Entrée Parc Assistance CAMARET sur AYGUES, stade Moto Ball 0 h 50

13 h 57 : Départ E.S 3 : 22.000 Km

14 h 50 : Départ E.S. 4 : 15.450 Km

15 h 22 : Entrée Parc Assistance à CAMARET sur AYGUES stade Moto Ball 0 h 30

16 h 15 : Arrivée de la 1^{ère} étape – Salle Polyvalente COURTHEZON

20 h 30 : Publication des résultats partiels provisoires
Heure et ordre de départ de la 2^{ème} étape Salle Polyvalente de COURTHEZON

29ème RALLYE NATIONAL P E A TERRE DE VAUCLUSE

DIMANCHE 10 NOVEMBRE 2019

- 07 h 00 : Début du tour de reconnaissance 2^{ème} étape. 4^{ème} section
- 08 h 40 : Entrée Parc de Départ à SERIGNAN 0 h 20
- 09 h 00 : Sortie Parc de Départ Départ 2^{ème} étape
- 09 h 07 : Entrée parc Assistance à CAMARET sur AYGUES, stade Moto Ball 0 h 50
- 10 h 25 : Départ E.S. 5 : 11.940 Km
- 11 h 18 : Départ E.S. 6 : 16.000 Km
- 11 h 58 : Entrée parc Assistance à CAMARET sur AYGUES, stade Moto Ball 0 h 30
- 12 h 43 : Entrée Parc de Regroupement 0 H 30 à Courthezon
- 13 h 13 : Sortie Parc de Regroupement Départ de la 6^{ème} section / 2^{ème} étape
- 13 h 26 : Départ E.S. 7 : 11.940 Km
- 14 h 19 : Départ E.S. 8 : 16.000 Km
- 14 h 59 : Entrée parc Assistance CAMARET sur AYGUES, stade Moto Ball 0 h 15
- 15 h 14 : Sortie Parc Assistance de CAMARET sur AYGUES, stade Moto Ball
- A partir de 15 h 34 : Arrivée finale – Salle Polyvalente à COURTHEZON
- : Vérifications techniques finales (Cf. au Règlement standard F F S A des Rallyes Art. 1.3.12)

Affichage du classement final provisoire :

30 minutes après l'heure d'entrée en parc du dernier concurrent.

Affichage du classement final définitif :

30 minutes après l'heure d'affichage du classement final provisoire

- 18 h 00 : Remise des prix – Salle Polyvalente à COURTHEZON

ARTICLE 1 : ORGANISATION

29ème RALLYE NATIONAL P E A TERRE DE VAUCLUSE

L'Association Sportive Automobile Méditerranée, en collaboration avec le Team Trévois Courthézon, organise les 08, 09 et 10 Novembre 2019, un rallye national de tourisme et de régularité dénommée :

29ème RALLYE NATIONAL C P E A TERRE DE VAUCLUSE

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile P A C A le 25 Juillet 2019

Sous le numéro 53 Et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 573 en date du 30 Juillet 2019

COMITE D'ORGANISATION

Coprésidents

Thierry BRILLARD, Président de l'A.S.A. Méditerranée

Louis PRIANO, Président du TEAM Trevois

Membres Organisateurs :

Olivier ADIASSE, Jean-Pierre BLAIRON, Loïc BUREAU, Laurent BRECHET, Françoise BRILLARD, Georges CALABRESE, Pascal CRASSOUS, Marcel CROTTE, Jean Pierre DE VALETTE, Marie-Antoinette et Nicola DOMINO, Roger FISCHER, Bernard & Jérôme GRANGET, Bernard ISSARTEL, Patrick JULIEN, Jérôme LAMBERT, Christian MEFFRE, Bernard MICHEL, Serge MOURGUES, Camille PIERRON, Guy POUZOL, Alain ROUX, Jean Pierre VIMES Evelyne VEDRINES.

Et les Membres du Team Trévois et de l'ASA Méditerranée.

Secrétariat Permanent du Rallye :

TEAM TREVOIS COURTHEZON

Salle la Roquette 84350 COURTHEZON

Tel / Fax 04.90.70.27.98 ou 06.11 25 44 78 De 8h à 12 h et 14h à 18h

Observateur F F S A	M. Michel LAROULANDIE	Licence	84 95
VOITURE 4 x 4 Observateur	M. Louis PRIANO	Licence	27 57
Délégué Sécurité Comité L S A P A C A	M.	Licence	
Commissaire Général du Rallye	M. Louis PRIANO	Licence	27 57
Organisateur Technique	M. Bernard ISSARTEL	Licence	35 78
Responsable 4 x 4 au véhicule Organisateur Technique	M. Bernard GRANGET	Licence	515 33
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M : Jean Claude CRESP	Licence	26
Commissaires Sportifs	M. Guy DESTRESSE	Licence	475 45
Commissaires Sportifs	M.	Licence	
Commissaires Sportifs & Secrétaire du collège	Mme Marilyn DUCARTERON	Licence	68 40
Directeur de Course au P C	M. Albert PATISSON	Licence	54 75
Directeur de Course au P C Rallye 2	M. Marc DUCARTERON	Licence	90 03
Directeur de Course au P C V H C	Mme Maryse THOMAS	Licence	312 3
Adjoints à la Direction de Course au P C	M. Franck DEL SANTO	Licence	31 66
	Mme. Roselyne PRIOUX	Licence	17 879
Directeurs de Course Délégués aux E.S	M. Bruno MUSELLI	Licence	24 05
	M. Serge FREVILLE	Licence	27121
Directeurs de Course Délégués aux E.S poste Inter	M. Pascal MAGNE	Licence	43 098
Directeurs de Course Adjoint Délégués aux E.S poste Inter	M. Thierry DUPECHER	Licence	35 64
Directeurs de Course Adjoint Délégués aux E.S	M. Max LOLLIA SAINT ANGE	Licence	150 787
Directeurs de Course Adjoint Délégués aux E.S	M. Daniel VERNET	Licence	147 321
Directeurs de Course Adjoint Délégués aux Vérifications Administratives	Mme. Michèle TURQUAY	Licence	68 43
Adjoints à la Direction de Course au Parc Fermé et Regroupement	M. Jacques LEGALL	Licence	9383
	M. Georges POUQUINE	Licence	202 25
Adjoints à la Direction de Course Délégués aux Parcs d'Assistance	M. Jacques GAUTHIER	Licence	35 196
Adjoints à la Direction de Course au Parc d' Assistance et de la Publicités	M. Daniel SEGUIN	Licence	24 77
	M. Camille TRINQUESSE	Licence	31 75
Adjoint à la Direction de Course au véhicule Tricolore	M. Jean Christophe LEROY	Licence	54 92
Responsable 4 x 4 au véhicule tricolore	M. Georges CUBAYNES	Licence	203724
Adjoint à la Direction de Course au véhicule Damier	M. Patrice PRIOUX	Licence	17 877
Responsable 4 x 4 du véhicule Damier	M. Guy POUZOL	Licence	152 436

29ème RALLYE NATIONAL P E A TERRE DE VAUCLUSE

Commissaire Technique Délégué F F S A	M. Christian BONIN	Licence	11 88
Commissaire Technique Délégué Adjoint F F S A	M. Dominique TURPIN	Licence	119 028
Commissaire Technique B Responsable V H C	M. Jean – Louis BOSCH	Licence	14.848
C Commissaire Technique B V H C	M, Lismon LAMBERT	Licence	38 82
Commissaire Technique A	M. Bernard BOUVERAT	Licence	7392
Commissaire Technique A	M. David HIELY	Licence	33408
Commissaire Technique B	M. Patrick VIEUX	Licence	113 719
Commissaire Technique B	M. Alain DEL CORSO	Licence	35 800
Commissaire Technique C	M. Mikael VERDIER	Licence	197 297
Secrétaire des Commissaire Technique	Mme. Andrée BONIN	Licence	
Chargés des Relations avec les Concurrents	Mme. Françoise FREVILLE	Licence	11.134
	M. Francis FABRIES	Licence	69 04
	M. Serge PAILLE	Licence	33 35
Chargés des Relations avec les Concurrents V H C	M. Francis FABRIES	Licence	69 04
Médecin Chef au P C	M. Patrick CHEREAU	Licence	237.31
Juge de Fait	M. Dominique JOUBERT	Licence	14 860
	M. Michel BLANC	Licence	20 772
Chargé des Relations avec les Commissaires	M. Bernard ISSARTEL	Licence	3578
Attaché de Presse	M. Clément RULLIERE	Licence	245.679
Chargés des Classements et Résultats	M. BRENUS INFORMATIQUE	Licence	134 494
	Mme DOMINO M. A	Licence	9053
Chargés des Résultats aux Parcs d'Assistance	M. Francis MOULINES	Licence	
Speaker	M. Vincent DOUGADOS	Licence	
Chargé des Commissaires Chronométrateur	M. Gérard CARCHON	Licence	
	Mme Françoise FRANCHI	Licence	
Remise des Prix	Mme Sonia TURBAN	Licence	
	Mme Géraldine PRUDENT	Licence	14104
Responsable du Matériel	M. Jean – Pierre VIMES	Licence	
	M. Pascal CRASSOUS	Licence	3577
	M. Jean – Pierre BLAIRON	Licence	234.300
Responsables Logistiques des E. S	M. Alain CUER	Licence	228 022
	Mme. Isabelle R AVEL	Licence	249 203
	M. Helen ASTAUD	Licence	
	M. Georges CALABRESE	Licence	36195
	M. Jean – Pierre BLAIRON	Licence	234.300
	M. Jérôme LAMBERT	Licence	123480
	M. Jérôme GRANGET	Licence	52237
	M. Patrick JULIEN	Licence	
	M. Robert VILELA	Licence	
	M. Pierre BAUDIN	Licence	
	M. Bernard MICHEL	Licence	
M. Roberto BENET	Licence		

Tous les officiels figurant sur ce règlement sont Juges de Fait, à l'exception du Collège des Commissaires sportifs

29ème RALLYE NATIONAL P E A TERRE DE VAUCLUSE

1. 2 P : Eligibilité

Le 29^{ème} Rallye National **TERRE DE VAUCLUSE** compte pour :
LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TERRE 2019
LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TERRE 2 ROUES MOTRICES 2019
LES CHALLENGES RALLYES DE LA LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE PROVENCE COTE D'AZUR 2019.
LE CLASSEMENT COPILOTE 2019

1.3 P Vérifications

Les équipages engagés seront convoqués par Internet sur le site www.teamtrevois.org, pour les vérifications administratives qui auront lieu le vendredi 08 Novembre 2019 de 16 h 00 à 22 h 00 à la Salle Polyvalente de Courthezon.
Les vérifications techniques auront lieu le Vendredi 08 Novembre 2019 de 16 h 30 à 22 h 30 à la Salle Polyvalente de Courthezon.
Les protections inférieures sont autorisées.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au :
EURL AUTO CONTROLE à BEDARRIDES Tarif horaire 60 € TTC
Le reste conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. P Demandes d'engagement – inscriptions


Tout pilote qui **s'engage à un rallye du Championnat de France des Rallyes Terre marque des points au dit Championnat.**

3.1.1. P Concurrents admis

Articles 3.1.2. à 3.1.4 et 3.1.6 à 3.1.9. *Conforme au règlement standard F.F.S.A. des Rallyes*

3.1.5. P Demandes d'engagement - inscriptions

Toute personne qui désire participer au 29^{ème} RALLYE NATIONAL TERRE doit adresser au secrétariat du Rallye **TEAM TREVOIS COURTHEZON 10 Rue Saint Denis 84350 COURTHEZON**

Fax 04 90 70 27 98  06 11 25 44 78

La demande d'engagement dûment complétée avant le :
Lundi 28 Octobre 2019 minuit (Cachet de la poste faisant foi)

Si la demande d'engagement est envoyée par télécopie ou E mail, l'original devra parvenir à l'organisateur
Au plus tard à la date de clôture des engagements. Aucun engagement ne sera accepté par téléphone

3.1.10. P

Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures au maximum avec V h c

- Dans le cas où le nombre d'engagés maximum serait atteint avant la date de clôture, les concurrents concernés seront inscrits sur une liste d'attente tenue par ordre chronologique de leur arrivée.
La liste d'attente sera complétée par les demandes d'engagement non accompagnées
Des droits d'engagements.

(Conforme au règlement standard F.F.S.A (Art IVD3))

29ème RALLYE NATIONAL P E A TERRE DE VAUCLUSE

3.1.11.1. P Les droits d'engagement sont fixés à :

- a) : 900 € avec la publicité facultative des organisateurs
- b) : 1800 € sans la publicité facultative des organisateurs

3.1.12. P

Les demandes d'engagement ne seront acceptées que si elles sont accompagnées du montant des droits d'engagement, et les documents suivants :

- a) Photocopie des permis de conduire du pilote et du copilote
- b) Photocopie des licences du pilote et copilote
- c) Photocopie de la 1^{er} page de la fiche d'homologation de la voiture
- d) Attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture (dans le cas de prêt par une tierce personne)
- e) Photocopie du passeport technique FFSA (3 volets)
- f) Du plan de disposition d'assistance et du cheque pour les éventuelles surfaces supplémentaires

Les chèques sont à libeller à l'ordre du : TEAM TREVOIS

Pour les concurrents étrangers, lors des vérifications administratives, il ne sera accepté que des espèces ou Chèques certifiés (dit chèques de banque). Ou virement sur demande de RIB.

Les confirmations d'engagement seront publiées à partir du 04 Novembre 2019

Sur le site du TEAM TREVOIS : www.teamtrevois.org .

L'organisateur remboursera avec une déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, Pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande Parviene à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le Rallye
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Le reste conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.2 P : Equipages :

Art 3.2.2 à 3.2.6. & 3.2.8 (*Conforme au règlement standard F.F.S.A des Rallyes.*)

3.2.5 P Le port de la cagoule, des bottines et des sous vêtements homologues FIA est obligatoire

3.2.7 P Briefing des équipages, un document écrit sera remis lors des vérifications administratives.

3.3 P **Ordre de Départ : Le Rallye VHC partira devant le Rallye Moderne de Support .**

3.3.1 P :

Hors reconnaissances, les départs des 10 premières voitures minimum et des 20 premières voitures maximums Seront donné de 2 minutes en 2 minutes lors de la première étape. Des **stickers 2'** de couleurs différentes seront Distribués à chaque départ d'étape à la sortie du parc ferme de depart. Pour les étapes suivantes, le départ sera Donne dans l'ordre du classement provisoire, pénalités routières comprises, avec possibilité de reclassement des Pilotes prioritaires.

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur et propose à la personne désignés à Cet effet par la FFSA pour validation.

Bénéficieront, dans leur groupe et dans leur classe d'une priorité de positionnement dans l'ordre de départ

- * **Les pilotes prioritaires (FIA et FFSA), ainsi que les pilotes classes dans divers championnats Coupes Ou Trophée.**
- * **La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères En justifiant les raisons.**

Les autres concurrents partiront après les différentes catégories références, selon la classification De l'ordre établi par la réglementation standard des rallyes.

Pour des raisons de promotions et de médiatisation, sur proposition de la FFSA, l'ordre des départs D'une étape pourra être modifiée.

29ème RALLYE NATIONAL P E A TERRE DE VAUCLUSE

3.3.3 P : Parc fermé de départ

Dans un parc prévu a cet effet, qui pourra être le parc de regroupement, a l'issue du tour de reconnaissance, avant Ou après le parc d'assistance, les concurrents observeront un arrêt d'une durée maximum de 20 minutes sous Régime de parc fermé appelé parc fermé de départ.

Quel que soit l'ordre d'entrée dans le dit parc, les équipages quitteront celui-ci dans l'ordre et aux heures de départ Affichés au tableau officiel.

Tout départ tardif, imputable à l'équipage, sera pénalisé de 1 minute, par minute ou fraction de minute de retard.

3.3.5 P: Le comité d'organisation fournira à chaque équipage les 2 plaques de rallye et les 2 panneaux de portes portant Les numéros de compétition réglementaires.

3.3.6 P: Des numéros de compétition supplémentaires de 22 cm de haut, de couleur orange seront fournis par L'organisateur aux vérifications administratives ; ils devront être apposés à l'extérieur en haut et vers l'avant Des vitres latérales arrière, en haut à droite de la lunette arrière.
Toute absence sera sanctionnée de façon équivalente au défaut de panneaux de portières.

ARTICLE 4 P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 P : Voitures autorisées

- ° Groupe A et FA y compris WRC (2.0 et 1.6T homologues avant le 1^{er} septembre 2016) S2000 2.0 Atmo Et S2000 1.6T (RRC) Super 1600.
- ° Groupe R
- ° Groupe N et FN
- ° Groupe R GT
- ° Groupe GT +
- ° Groupe F 2000
- ° Les voitures des Coupes de Marques admises par la FFSA dans ce Championnat.

4.2.1 P : Pneumatiques. Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Les pneumatiques sont libres pour le tour de reconnaissance et après la dernière ES du rallye jusqu'à la fin du rallye A tout moment du rallye le nombre de roue de secours à bord des voitures sera de 1 minimum et 2 maximums.

Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.3 P : ASSISTANCES

Conforme règlement standard F. F. S. A

L'assistance est autorise :

Le parc d'assistance est indique dans l'itinéraire du Rallye avec un contrôle horaire d'entrée et de sortie, Ce parc est le même pour toute la durée du Rallye.

La surface occupé dans le parc sera limité à :

La surface attribuée à un équipage dans un parc d'assistance est de 60m² par voiture + 40 m² par voitures Supplémentaire, Dans le cas ou plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper, il en est de même pour les surfaces Demandées par un préparateur ou loueur.

- ° Le plan de disposition souhaitée devra être joint à la demande d'engagement.

Toute surface supplémentaire sera facturée 8 € le m² dans la mesure de la superficie disponible.

La demande devra être faite accompagnée du chèque correspondant en même temps que la demande d'engagement Ou réservation.

Mécaniciens pas de limitation,

29ème RALLYE NATIONAL P E A TERRE DE VAUCLUSE

4.3.2.1P : PARCS D'ASSISTANCES

Le parc d'assistance est indiqué dans l'itinéraire du Rallye avec un contrôle horaire d'entrée et de sortie, ce parc est le même pour toute la durée du Rallye.

Toute assistance est interdite en dehors du parc réservé à celle-ci.

L'Organisateur fournira une plaque d'assistance à chaque équipage ainsi qu'un triangle d'identification portant

Le numéro de l'équipage à coller sur le pare brise.

La plaque et le triangle devront être fixes sur le véhicule et permettront d'accéder au parc d'assistance

Un seul véhicule par équipages sera autorisé dans le parc.

4.3.2.3 P : Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiat et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers **A, B et C d'une capacité de 5 kg**, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de deux ans
 - De disposer sous chaque voiture de course **une bâche étanche (3 m x 5 m minimum)** et résistante aux Hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture
 - **De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.**
 - **De prévoir planches pour Crick et chandelles**
 - De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- Attention : les bidons d'hydrocarbures devront être enlevés par les concurrents,**

La pénalité pour défaut d'extincteur et / ou de bâche dans les Parcs est de 200€, le montant de la pénalité Est conservé par l'Organisateur.

4.5 P : ECHAPPEMENT

Pour toutes les voitures utilisées en rallye sur le territoire Français,

Le bruit ne devra pas excéder 100 dB à 75% du régime du moteur maximum

ARTICLE 5 P : IDENTIFICATION DES VOITURES & PUBLICITE

5. 1 P : IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallye

À l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare brise (Voir article 4.1.1 du règlement standard des rallyes)

Pour les Rallyes du Championnat de France Terre la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110)

A sa disposition d'origine est réservée pour y apposer l'identification promotionnelle de l'Organisateur.

En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série

Pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mm X 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement des Rallyes.

Les concurrents dont les spécifications techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne Permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apporter la publicité sur La face avant de la voiture de manière visible. Dans ce cas l'emplacement devra au préalable avoir été valide Par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable ou le Promoteur Du Championnat.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de Course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye. Couleur : traits noirs sur fond blanc.

À l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la Plaque d'immatriculation centrée, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque

À l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare brise (Voir article 4.1.1 du règlement standard des rallyes)

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de Course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye. Couleur : traits noirs sur fond blanc.

À l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la Plaque d'immatriculation centrée, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque

Côté du numéro d'identification, à droite et à gauche une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, Sans inscription ou décoration (soit au total 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation) .

L'Eclairage de cet emplacement doit fonctionner

29ème RALLYE NATIONAL P E A TERRE DE VAUCLUSE

5.1.7 P : Les noms du pilote et du copilote ainsi que le drapeau de la nationalité apparaîtront sur les deux ailes avant et/ Ou sur les vitres arrières latérales de la voiture (hauteur maximum 10 cm) sous peine d'une pénalisation de 80 € . Dans le cas d'un licencié handicapé, un pictogramme normalisé figurera à côté du nom dudit licencié.

5.1.8 P : VITRES

Il est interdit d'apposer quoi que ce soit sur les parties vitrées de l'habitacle des voitures en dehors :

- ° Des films antidéflagrants définis dans la réglementation technique
- ° Des numéros, plaques et identifications prévus au règlement
- ° D'un bandeau de lunette arrière d'une hauteur maximum de 10 cm mesuré le long de la surface de la vitre dans L'axe médian de la voiture.
- 0 D'un pare - soleil dont les dimensions et l'opacité sont libres,
- 0 Un bandeau publicitaire d'une seule ligne dont la hauteur maximum est de 100 mm pourra être apposé à la Limite haute du pare -brise ' limite pare-brise/carrosserie. Ce bandeau publicitaire devra obligatoirement Laisser libre de chaque côté (droit et gauche) une largeur de 250 mm (entre le montant du pare -brise et le Bandeau) réservée à la publicité optionnelle de l'organisateur.
- 0 Côté droit de la voiture sous cette surface publicitaire (250x100mm) avec un espace de 5 à 10 mm sera Apposé le numéro de course fourni par l'organisateur (210x140 mm).
- 0 L'utilisation de films argentés ou filmés sur les vitres latérales, la vitre arrière et la vitre du toit ouvrant est Autorisé en respect de l'article 11 point 11.1 de l'article 253 de l'annexe j.

ARTICLE 6 P : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P : Description

Le 29^{ème} Rallye National TERRE DE VAUCLUSE représente un parcours de 455.100 Km (avec reconnaissances) est divisé en 2 étapes et 6 sections. Le découpage de cet itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, périodes de neutralisation, etc. sont repris dans le carnet de contrôle et le carnet d'itinéraire (road book).

Il comporte **8** épreuves spéciales d'une longueur totale de **130.780 Km**.

Parcours Total 1^{er} étape avec reconnaissances : **245.060 Km**

Parcours Total 2^{ème} étape avec reconnaissances ; **210.040 Km**

1^{er} Etape 2 E.S. Deux Fois

ES 1 / 3 ; 22.000 Km – 27 Postes Commissaires + 1 Poste Inter, 27 Extincteurs, 2 Docteurs, 2 Ambulance +2 VSAB, 2 4x4

ES 2 / 4 ; 15.450 Km - 17 Postes Commissaires, 17 Extincteurs, 1 Docteur, 1 Ambulance + 1 V S A B + 1 Dépanneuse

2^{ème} Etape 2 E.S. Deux Fois

ES 5 / 7 ; 11.940 Km - 19 Postes Commissaires, 19 Extincteurs, 1 Docteur, 1 Ambulance + 1 V S A B + 1 Dépanneuse

ES 6 / 8 ; 16.000 Km - 22 Postes Commissaires + 1 Poste Inter, 26 Extincteurs, 2 Docteurs, 2 Ambulance +2 VSAB, 2 4x4

6.2 P : Reconnaisances

Conforme au règlement standard FFSA (réglementation du Championnat de France des Rallyes Terre)

Les reconnaissances libres sont interdites.

La reconnaissance se fera uniquement dans le cadre d'un tour de reconnaissance faisant partie intégrante du rallye.

Pour ce tour de reconnaissance, le découpage des différents secteurs devra correspondre au découpage des tours suivants

Le Road book sera distribué 1 heure avant le départ qui se fera de minute en minute

Salle Polyvalente Courthézon pour les 2 étapes.

Les cahiers de prises de note ne sont pas fournis par l'organisateur et sont libres.

Le carnet d'infractions devra obligatoirement être restitué à la fin du Rallye sous peine d'exclusion.

29ème RALLYE NATIONAL P E A TERRE DE VAUCLUSE

6.3 P : Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.4 P : Circulation

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 7P : DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 P : Départ

Le rallye V H C partira devant le Rallye Moderne.

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.2.1.1 P : Dispositions relatives aux contrôles

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.3 P : Contrôles de passage(CP), Contrôles horaires (CH) – mise hors course

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.3.17 P : Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent engagé à un rallye du Championnat de France ayant abandonné ou mis hors course pour un retard Supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer Le Rallye aux conditions suivantes :

- ° Avoir signifié **par écrit** au chargé des Relations avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le road Book) son intention de réintégrer le rallye
- ° Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure De départ de la première voiture pour l'étape suivante.
- ° **NB** Les demandes écrites devront parvenir au Collège des Commissaires Sportifs, via la Direction de Course, au Plus tard au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.
- ° Pour l'étape ou l'abandon ou la mise hors course à été prononcée, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté
- ° Pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée du plus mauvais temps réalise augmenté de 5 minutes.
- ° Pour l'étape non terminée d'une pénalité de 3 heures.
- ° Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les Points de Bonus de départ
- ° Des lors que le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement Des concurrents toujours en course,
- ° **Les concurrents réintégrant le rallye dans ce cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière Voiture de leur catégorie (Groupe / Classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège Des Commissaires Sportifs**
- ° Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de Classement :
- ° Pour les pilotes prioritaires F I A et F F S A.
- ° Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.
- ° En tout état de cause le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye , cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif

29ème RALLYE NATIONAL P E A TERRE DE VAUCLUSE

7.4 P : Contrôles de regroupements

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.5 P Epreuves Spéciales (E.S.)

Conforme au règlement standard F.F.S.A TERRE

- 7.5.1 P :** Les concurrents sont tenus de respecter la route de course. Tout franchissements des limites Naturelles ou définies par l'organisateur sera pénalisé.
En cas de sortie de route, un concurrent qui continue en dehors de la route de course au lieu De faire marche arrière sera pénalisé de la façon suivante :
1ère infraction : 30 secondes
2ème infraction : exclusion + 200€
Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

7.5.17 P **Sécurité des Concurrents**

Un Drapeau jaune Agite au Poste de Commissaire ;

Réduisez votre vitesse, ne doublez pas. Soyez prêt à changer de direction. Il y a danger sur le bord ou sur une partie de la Route de compétition

7.6 P : Parc fermé

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 8 P : RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 9 : CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A

9.1 P CHAMPIONNAT PILOTES

A l'issue de chaque rallye, un classement des pilotes inscrits au Championnat de France Pilotes sera extrait du classement général du rallye. Les points seront attribués selon cet unique classement.

Lorsqu'une classe comporte moins de trois partants, Le nombre de point attribués au classement de celle-ci sera divisé par deux sauf si le concurrent est classé dans les 10 premiers du classement général

Le classement final du Championnat de France des Rallyes Terre sera établi en tenant compte pour chaque pilote, De tous ses résultats et les totalités des points de bonus.

En cas d'ex-æquo l'article /// paragraphe A des Prescriptions Générales FFSA permettra de déterminer le Championnat de France des Rallyes Terre.

9.2. P CLASSEMENT COPILOTES

Un classement des copilotes sera établi dans les mêmes conditions.

29ème RALLYE NATIONAL P E A TERRE DE VAUCLUSE

9.3 P CHAMPIONNAT DE France des RALLYE TERRE 2 ROUES MOTRICES

A l'issue de chaque rallye un classement 2 Roues Motrices, sera extrait du classement général du rallye, Reserve aux pilotes engagés avec une voiture 2roues motrices.

Les points seront attribués selon cet unique classement.

Dans les classes comportant moins de 3 partants, seuls les points au Classement General seront attribués.

Le classement final du Championnat de France des Rallyes Terre 2 roues motrices sera établi en tenant compte Pour chaque pilote, de tous ses résultats et les totalités des points de bonus.

En cas d'ex-æquo l'article /// paragraphe A des Prescriptions Générales FFSA permettra de déterminer le Championnat de France des Rallyes Terre 2 roue motrices.

9.5 P POINT DE BONUS

Participation : 2 points seront attribués aux équipages ayant pris le départ du rallye

Arrivée : 3 points seront attribués aux équipages figurant au classement final du rallye

Ces points seront acquis définitivement et ne pourront être décomptés, sauf en cas d'exclusion.

9.8. P En cas d'interruption définitive d'un rallye, si un classement est établi, les points attribués seront proportionnels Aux kilométrages d'Es retenu pour le classement parcouru à savoir :

- . Si plus de **50%** des kilométrages d'Es prévu au règlement a été parcouru **100%** des points seront attribués
- . Si de **10% à 50%** du Kilométrages d'ES prévu au règlement a été parcouru **50%** des points seront attribués.
- . Si moins de **10%** du Kilométrages d'ES prévu au règlement a été effectué, **aucun point** ne sera attribué.

ARTICLE 10 P : PRIX - COUPES

10.1 P REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera le Dimanche 10 Novembre 2019 à 18 h 00
Salle Polyvalente de Courthezon

Les prix seront attribués en fonction des places réelles du classement final.

Les prix seront repartis de la façon suivante :

	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	TOTAL
Classement Général	850 €	650 €	450 €	1 950 €
Classement par Classe				
De 1 à 3 partants	450 €			
De 4 à 5 partants	850 €			
De 6 à 10 partants	850 €	450 €		1520 € x 25 : 36272 €
Si plus de 11 partants	850 €	450 €	220 €	
Equipage Féminin (si 3 partantes)	450 €			450 €
TOTAL				38.672 €

29ème RALLYE NATIONAL P E A TERRE DE VAUCLUSE

Répartition des classes (conforme Article 4 règlement standard rallye F F S A)

N / FN: 1 - 2 - 3 - 4

A / FA: 5 - 5K - 6 - 6K - 7 - 7K - 7S - 8 - 8W

R 1 - 2 - FR2 - R2J - 3 - 4 - 5

GT 9 - 10 - GT + 15

R G T

F 2000 : 11 - 12 - 13 - 14

Les prix sont cumulables mais les coupes ne sont pas cumulables.

Les Coupes décernées pour Pilote & Copilotes

Des coupes récompenseront les commissaires des différentes Associations Sportives ayant officiés pendant le rallye

ANNEXE 1 A 5

Conforme au règlement standard F.F.S.A des rallyes